



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 Janvier 2025

**L'an deux mil vingt cinq, le 21 Janvier**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pierrette LUCHE, Maire.

Membres présents : **Pierrette LUCHE, Cécile ODORICO, Béatrice FERRERE, Christine SAINT-LOUBERT, Rémy CABAN, Alain DUBOIS, Franck LAPEYRERE**

**Pouvoirs : Monsieur Alain LAUZIERE pouvoir donné à Monsieur Alain DUBOIS**

**Excusée : Madame Monique MENDEZ**

Secrétaire de séance : **Rémy CABAN**

**Approbation du compte-rendu de la séance 17 Décembre 2024**

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**A L'UNANIMITE DES PRESENTS :**

**1°) EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES :**

Madame la Maire indique au conseil municipal qu'il est possible d'accorder une exonération de la de taxe foncière sur les propriétés bâties pour un taux compris entre 50 % et 100 % pour une durée de trois ans. Ceci en faveur de logements achevés depuis plus de dix ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable dont les propriétaires ont effectué des travaux de rénovation énergétique de plus de 10 000,00 euros ou de 15 000,00 euros sur trois ans.

Après débat, le conseil municipal refuse cette proposition.

**2°) ACHAT DE CHEMIN COMMUNAL :**

Madame la Maire expose la demande de Monsieur Alain SENTEX représentant son père Monsieur Maurice SENTEX d'achat d'un chemin non cadastré et longeant les parcelles numéros 295 – 296 – 297.

Après débat concernant la situation du chemin et son utilité, le conseil municipal donne l'autorisation de lancer la procédure de déclassement puis d'achat qui fera l'objet d'une enquête publique.

.../...

**Mairie de Castin**

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : [mairie.castin@gmail.com](mailto:mairie.castin@gmail.com)

Site internet : [www.castin.fr](http://www.castin.fr)



### **3°) MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES :**

Madame la Maire expose à l'ensemble de son conseil municipal que la convention de mise à disposition ainsi que le règlement de la salle ont été approuvés par délibération en date du 10 Novembre 2020.

Après étude comparative de location de salles et les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux d'appoints etc) amènent à une réévaluation du tarif de la location, tout en conservant une attractivité du service et du prix, le tarif sera lissé sur l'année et comprendra le chauffage ou la climatisation. Un seul paiement sera demandé.

Madame la Maire propose les tarifs suivants :

**Pour les extérieurs à la commune par week-end : 450,00 € chauffage ou climatisation compris**

**Pour les habitants de la commune par week-end : 100,00 € chauffage ou climatisation compris**

**LOCATION A LA JOURNEE : 200,00 € chauffage et climatisation**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord par 07 VOIX POUR et 1 CONTRE

### **4°) CONSTITUTION DES GROUPES DANS LE CADRE DE « VILLAGE D'AVENIR » :**

Après information sur la progression du projet « Village d'Avenir » il est convenu que Madame Christine Saint-Loubert travaillera avec Madame la Maire sur la constitution de l'atelier de consultations des habitants.

### **INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :**

Les futurs travaux de la salle des fêtes seront prévus entre mi-avril et mi-mai, le démontage de la scène est prévue pour le samedi 29 Mars.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.**